

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N° : 0817
 Valable jusqu'au : 07/02/2028
 Type de bâtiment : Habitation (en maison individuelle)
 Année de construction : 1948 - 1974
 Surface habitable : 87,6 m²
 Adresse : 15 rue Albert Heron
 08600 GIVET

Date (visite) : 08/02/2018
 Diagnostiqueur : RAMOS Bastien
 Certification : DEKRA Certification n°DTI2752 obtenue le 2015
 Signature :

Ramos

Propriétaire : Mme DEFOREST
 Nom : Mme DEFOREST
 Adresse : 15 rue Albert Heron
 08600 GIVET

Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :
 Nom :
 Adresse :

Consommations annuelles par énergie

Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, estimées à l'immeuble / au logement, prix moyens des énergies indexés au 15 Août 2015

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie et par usage en kWh _{EF}	détail par énergie et par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	Gaz Naturel : 22 182 kWh _{EF}	22 182 kWh _{EP}	1 298 €
Eau chaude sanitaire	Gaz Naturel : 2 665 kWh _{EF}	2 665 kWh _{EP}	156 €
Refroidissement	-	-	-
CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS	Gaz Naturel : 24 847 kWh _{EF}	24 847 kWh _{EP}	1 688 € (dont abonnement: 234 €)

Consommations énergétiques (En énergie primaire)

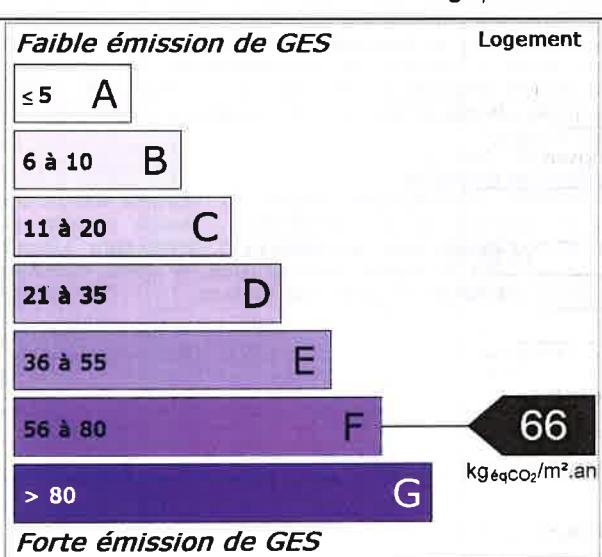
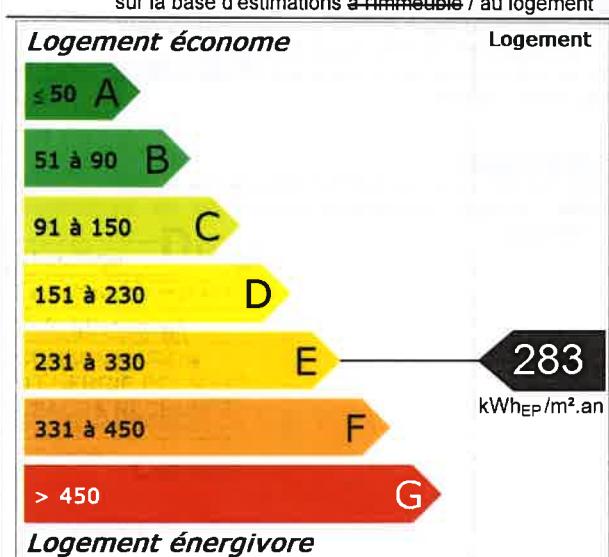
Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 283 kWh_{EP}/m².an
 sur la base d'estimations à l'immeuble / au logement

Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : 66 kg éqCO₂/m².an



Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : Inconnu non isolé donnant sur l'extérieur Donnant sur un local chauffé	Système de chauffage : Chaudière individuelle Gaz Naturel installée entre 1991 et 2000 Emetteurs: Radiateurs munis de robinets thermostatiques	Système de production d'ECS : Combiné au système: Chaudière individuelle Gaz Naturel installée entre 1991 et 2000
Toiture : Plafond inconnu (sous combles perdus) donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (réalisée entre 1983 et 1988) sous combles perdus		
Menuiseries : Porte(s) pvc avec double vitrage Fenêtres battantes bois, en survitrage Fenêtres battantes pvc, double vitrage Fenêtres battantes bois, simple vitrage	Système de refroidissement : Néant	Système de ventilation : Naturelle par ouverture des fenêtres
Plancher bas : Plancher lourd type, entrevois terre-cuite, poutrelles béton non isolé donnant sur un sous-sol Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Néant	
Énergies renouvelables Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Néant	Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 0 kWh _{EP} /m ² .an	

Constitution des étiquettes

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écartier fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Éclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres. Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. Conventionnelle	Effort d'investissement*	Économies	Rapidité du retour sur investissement*	Crédit d'impôt
Isolation du plancher bas en sous face	200	€€€	*****	♦♦♦	30%

Recommandation : Envisager la mise en place d'un isolant en sous face du plancher.

Détail : Pour bénéficier du crédit d'impôt il est indispensable que les matériaux et les travaux d'installation soient réalisés par un professionnel

* Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt

Légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
★ : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	♦♦♦♦ : moins de 5 ans
★★ : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	♦♦♦ : de 5 à 10 ans
★★★ : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	♦♦ : de 10 à 15 ans
★★★★ : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	♦ : plus de 15 ans

Commentaires

Néant

Références réglementaires et logiciel utilisés : Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, arrêté du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêté du 17 octobre 2012, arrêté du 1er décembre 2015, 22 mars 2017décret 2006-1653, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 et décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH. Logiciel utilisé : LICIEL Diagnostics v4.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !

www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par DEKRA Certification - 3/5 avenue Garlande 92220 BAGNEUX (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)

Diagnostic de performance énergétique

Fiche Technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiquée renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Catégorie	Données d'entrée	Valeurs renseignées
Généralité	Département	08 Ardennes
	Altitude	270 m
	Type de bâtiment	Maison Individuelle
	Année de construction	1948 - 1974
	Surface habitable du lot	87,6 m ²
	Nombre de niveau	2
	Hauteur moyenne sous plafond	2,4 m
Caractéristiques des murs	Nombre de logement du bâtiment	1
	Inconnu non isolé donnant sur l'extérieur	
	Surface : 33 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 2 W/m ² °C, b : 1	
Caractéristiques des planchers	Donnant sur un local chauffé	
	Surface : 15 m ² , Donnant sur : un local chauffé, U : 2 W/m ² °C, b : 0	
	Plancher lourd type, entrevois terre-cuite, poutrelles béton non isolé donnant sur un sous-sol	
Caractéristiques des plafonds	Surface : 63 m ² , Donnant sur : un sous-sol, U : 2 W/m ² °C, b : 0,9	
	Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein	
	Surface : 9 m ² , Donnant sur : un terre-plein, U : 0,37 W/m ² °C, b : 1	
Enveloppe	Plafond inconnu (sous combles perdus) donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (réalisée entre 1983 et 1988) sous combles perdus	
	Surface : 79 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,3 W/m ² °C, b : 1	
	Fenêtres battantes bois, orientée Nord, en survitrage	
	Surface : 1,44 m ² , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 3,2 W/m ² °C, Uw : 3,2 W/m ² °C, b : 1	
	Fenêtres battantes pvc, orientée Nord, double vitrage	
	Surface : 5,48 m ² , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,7 W/m ² °C, Uw : 2,7 W/m ² °C, b : 1	
	Fenêtres battantes pvc, orientée Est, double vitrage	
	Surface : 2,52 m ² , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,7 W/m ² °C, Uw : 2,7 W/m ² °C, b : 1	
	Fenêtres battantes pvc, orientée Est, double vitrage	
	Surface : 2,52 m ² , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,7 W/m ² °C, Uw : 2,7 W/m ² °C, b : 1	
Système	Fenêtres battantes pvc, orientée Ouest, double vitrage	
	Surface : 0,56 m ² , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,7 W/m ² °C, Uw : 2,7 W/m ² °C, b : 1	
	Fenêtres battantes bois, orientée Est, simple vitrage	
Caractéristiques des portes	Surface : 0,56 m ² , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 4,7 W/m ² °C, Uw : 4,7 W/m ² °C, b : 1	
	Porte(s) pvc avec double vitrage	
Système	Surface : 1,9 m ² , U : 3,3 W/m ² °C, b : 1	
	Définition des ponts thermiques	
	Liaison Mur / Fenêtres Nord : Psi : 0,38, Linéaire : 6,8 m,	
	Liaison Mur / Fenêtres Nord : Psi : 0,38, Linéaire : 17 m,	
	Liaison Mur / Fenêtres Est : Psi : 0,38, Linéaire : 5,4 m,	
	Liaison Mur / Fenêtres Est : Psi : 0,38, Linéaire : 5,4 m,	
	Liaison Mur / Fenêtres Ouest : Psi : 0,38, Linéaire : 3 m,	
Caractéristiques de la ventilation	Liaison Mur / Fenêtres Est : Psi : 0,38, Linéaire : 3 m,	
	Liaison Mur / Porte : Psi : 0,38, Linéaire : 5,01 m	
Caractéristiques du chauffage	Naturelle par ouverture des fenêtres	
	Qvareq : 1,2, Smea : 0, Q4pa/m ² : 253,6, Q4pa : 253,6, Hvent : 35,7, Hperm : 5,3	
	Chaudière individuelle Gaz Naturel installée entre 1991 et 2000	
Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire	Emetteurs: Radiateurs munis de robinets thermostatiques	
	Re : 0,95, Rr : 0,95, Rd : 0,91, Pn : 24, Fch : 0	
Caractéristiques de la climatisation	Combiné au système: Chaudière individuelle Gaz Naturel installée entre 1991 et 2000	
	Becs : 1698, Rd : 0,92, Rg : 0,69, Pn : 24, Iecs : 1,57, Fecs : 0	

Explications personnalisées sur les éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation	
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble				
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Appartement avec systèmes individuels de chauffage et de production d'ECS ou collectifs et équipés comptages individuels	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble			X		
Utilisation des factures	X				X		X	

Pour plus d'informations :

www.developpement-durable.gouv.fr rubrique performance énergétique

www.ademe.fr